

# DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION (DER)

## L'ENTREPRISE

Nom ou dénomination sociale : **COHEN ET ASSOCIES CONSEIL**

Adresse professionnelle ou siège social : 2Bis Rue du Parc de Noailles 78100 Saint Germain en Laye

SIREN: 884 627 605

NAF/APE : 6619B

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Thomas COHEN, responsable de traitement, pour assurer notre service de conseil en investissements financiers

Elles sont conservées pendant 5 ans à compter de la cessation de la relation client et sont destinées votre conseiller ainsi qu'aux établissements promoteurs des produits que nous sommes amenés à recommander.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Thomas COHEN, par courrier électronique : [t.cohen@cabinetcohen.fr](mailto:t.cohen@cabinetcohen.fr) et/ou par courrier postal à l'adresse du siège social de la société : 2 bis rue du Parc de Noailles, 78100 Saint-Germain-en-Laye

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

## STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation **20005857** (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante : Conseiller en Investissements Financiers (CIF)

**CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org);

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisante couvrant son activité. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier.

Souscrites auprès de : MMA  
Numéros de polices : 222386

<b>Pour des montants de :</b>	<b>CIF</b>
<b>Responsabilité Civile Professionnelle :</b>	2 500 000 €
<b>Garantie financière :</b>	<i>Non approprié*</i>

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr) ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Nous vous informons qu'aucun élément de durabilité n'est présent dans la gamme de produit que propose notre cabinet.

#### **LISTE DES PARTENAIRES: SOCIETES DE GESTION, PSI...**

<b>Nom</b>	<b>Nature</b>	<b>Type d'accord</b>	<b>Mode de rémunération</b>
EQUITIM	Plateforme /PSI	Convention Distribution	Commissions
ALTAROC	Société de gestion de portefeuille	Convention Distribution	Commissions

#### **MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN CIF**

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers

#### **MODE DE COMMUNICATION**

Votre conseiller peut être amené avec la clientèle par téléphone, courrier postal, courrier électronique, visioconférence ou encore par des rendez-vous physiques

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction-recommandation AMF DOC 2012-07 maj 04/07/2023)

### MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 2 B RUE DU PARC DE NOAILLES, 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Par tel : 0130870555 ou par mail : [t.cohen@cabinetcohen.fr](mailto:t.cohen@cabinetcohen.fr)

#### Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client, sauf circonstances exceptionnelles dûment justifiées.

#### Saisir un médiateur :

##### I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi  
92 rue d'Amsterdam  
75009 Paris

##### II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche  
Médiateur de l'AMF  
Autorité des Marchés Financiers  
17, place de la Bourse  
75082 Paris cedex 02

Site internet :

<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

#### DATE ET SIGNATURE

Le client

Fait à : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Le conseiller

Fait à : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_